Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215601055-20251215-2025_7_08-DE

République Française
Département du Morbihan
Commune de Lanvénégen

N° 2025-7-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 15 décembre à 20 heures, le conseil municipal de la Commune de LANVÉNÉGEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-José CARLAC, maire.
Date de convocation 10 décembre 2025

Présents : MME Marie-José CARLAC ; Monique LE CREN ; Annie LE GOFF ; Isabelle HELOU ; Stéphanie KERMARREC ; Josette LAMANDÉ ;
M. Alain PERRON ; Christophe COMBEAU ; Didier ESVAN ; Cédric CAUDEN ; Loïc POULHALEC ; Rolland ARMAND

Absents ayant donnés pouvoir : M Cédric CAUDEN donne pouvoir à Mme Isabelle HELOU ;
Absent non excusé : Mme Catherine COLIN

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14

Secrétaire : Sabrina CROISSANT

AFFAIRES GENERALES – ADHESION ORGANISME

Adhésions	
Association des Maires et Présidents du Morbihan	0,166 € / habitant
BRUDED (Bretagne RUrale et Rurbaine pour un DEveloppement Durable)	0,34 € / habitant
CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan)	375,87 €
Association des Maires Ruraux de France	100 €
ALECOB (Agence Locale de l'Energie du Centre Ouest Bretagne)	1,20 € / habitant

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :
- ACCEPTER l'adhésion aux organismes ci-dessus
- CHARGE le Maire de réaliser les démarches nécessaires à cette adhésion.

Pour extrait certifié conforme,
Le 15/12/2025
Le Maire,
Marie-José CARLAC